

Alors que nous étions en train d'écrire un article sur le manque d'opposition au Maire pour les prochaines municipales et, sur la possibilité d'une élection dans "un fauteuil" tellement les opposants sont silencieux, nous tombons ce matin sur un article de Nice Matin. Ce dernier affirme que le maire est convoqué pour licenciement abusif de la compagne de Mr Revel (ancien maire de la ville). Deux éléments indiquent une nouvelle fois, ce que nous disons depuis des mois, qu'avec le maire de Saint Laurent du Var "soit vous êtes avec lui soit vous êtes contre lui".

"Si j'ai porté plainte contre Joseph Segura, c'est que dans le cadre de cette affaire**, il a fait un faux témoignage devant une autorité constituée, contre moi**
... Lorsque j'étais premier adjoint, je me suis vite rendu compte qu'un tas de choses n'allaient pas. Alors quand je suis parti de la mairie, j'ai emporté des documents. Un jour,
on m'avait remis une lettre, un échange entre le maire et ses avocats, qui détaillait comment licencier Marjorie Rebeuh pour des motifs politiques.
" déclare l'ex-premier adjoint, Mr Ghetti.

Dans ces deux cas, le problème vient du fait que ces deux personnes n'ont pas été ou ne sont plus, d'accord avec le maire... Et là tout part en vrille... Et malheureusement ce n'est pas la première fois. Pourtant en tant que catholique pratiquant, le pardon est un des éléments que l'on apprend en premier. Il faudrait que Mr le Maire s'en rappelle, pas uniquement le dimanche

ou en re-tweetant les phrases du pape.

L'article du quotidien

Extraits :

Joseph Segura, le maire de Saint-Laurent-du-Var, est convoqué devant la justice. Il a, selon des informations concordantes, rendez-vous dans le bureau d'un juge d'instruction, cette semaine. Il s'agirait d'une convocation dans le cadre de l'affaire de l'AGASC, vieux serpent de mer laurentin. Et plus particulièrement au sujet du licenciement de Marjorie Rebeuh, la compagne de l'ancien maire de la Ville. Joseph Segura avait ravi la mairie à Henri Revel lors des municipales de 2014.

...

Cette convocation de Joseph Segura intervient dans le cadre d'une plainte déposée par Michel Ghetti, l'ancien premier adjoint, entré ensuite en dissidence avant de démissionner du conseil municipal. Lors d'une séance, Michel Ghetti (membre du conseil de surveillance de Nice-Matin, NDLR) avait, publiquement, annoncé avoir saisi la justice pour « faux témoignage ». Et c'est Joseph Segura qui était visé.

Aucun élément n'a filtré sur les détails du dossier. Joseph Segura, contacté, s'est refusé à faire le moindre commentaire. Tout comme son avocat, Me Philippe Soussi. Michel Ghetti, de son côté, assure « ne pas être au courant que le maire de Saint-Laurent, est convoqué dans la semaine ». Sur l'affaire, il explique : « Si j'ai porté plainte contre Joseph Segura, c'est que dans le cadre de cette affaire, il a fait un faux témoignage devant une autorité constituée, contre moi. Je pouvais être poursuivi par le procureur, mes avocats m'ont donc conseillé de déposer plainte

». Il poursuit : « Lorsque j'étais premier adjoint, je me suis vite rendu compte qu'un tas de choses n'allaient pas. Alors quand je suis parti de la mairie, j'ai emporté des documents. Un jour, on m'avait remis une lettre, un échange entre le maire et ses avocats, qui détaillait comment licencier Marjorie Rebeuh pour des motifs politiques. Je m'étais toujours élevé contre ça. Et le maire a voulu faire croire le contraire : Je veux simplement laver mon honneur ».

...

Joseph Segura risque-t-il une mise en examen dans ce dossier ? « Je le pense oui, même si, je n'ai pas les compétences pour le dire », conclut Michel Ghetti.